

# Le Constitutionnel.

E. GERIN—Redacteur en chef.

DIEU & LA PATRIE.

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume IV.

Trois-Rivières, Jeudi, 28 Décembre 1871.

Numéro 4.

## Adresses d'Affaires.

McDOUGALL & HOULSTON, arts.  
Bureau, rue du Platon.

MAILHOT & LABARRE, avocats,  
Bureau rue Bonaventure.

DÉSILETS & PANNETON, Avocats  
Bureau rue St. Joseph, résidence de M.  
Panneton. Ces Messieurs suivront les cir-  
cuits des comtés d'Yamaska et de Maski-  
nongé.

A. B. CRESSE, Avocat,  
Bureau rue Royale, à sa résidence privée.

P. A. BOUDREAU, Avocat,  
Bureau et résidence, rue Bonaventure,  
près de l'Eglise paroissiale.

L. G. BOURDAGES, Avocat,  
Bureau et résidence, rue Bonaventure.

J. B. L. HOULD, Avocat,  
Bureau coin des rues Notre-Dame et  
Bonaventure.

J. B. O. DUMONT, Avocat,  
Bureau rue Alexandre.

SEVÈRE LOTTINVILLE, Avocat,  
3121 rue Bonaventure.

L. D. PAQUIN, Avocat,  
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse  
de MM. Dufresne & Frère. M. Paquin sui-  
vra aussi régulièrement le circuit de la Ri-  
vière-du-Loup.

A. TURCOTTE, Avocat,  
Bureau rue des Champs.

Z. BARIL, Avocat,  
Résidence à Gentilly, bureau à Trois-  
Rivières, chez M. Uld. Bellemare, avocat.

ULD. BELLEMARE, Avocat,  
Bureau rue Royale, près de la Cathédra-  
le.

EMIREM DUFRESNE, Avocat,  
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse  
occupée par MM. Dufresne & Frère, li-  
braires.

A. E. GERVAIS, Avocat,  
Bureau rue Craig, même bâtisse que le  
"Constitutionnel."

J. F. V. BUREAU, Avocat,  
Bureau rue des Champs, en face du Pa-  
lais de Justice.

F. X. GAUTHIER, avocat,  
Rue Notre Dame, porte voisine de la  
bâtisse de MM. Dufresne, frères,

ALEXIS L. DESAULNIERS, Avocat,  
Rivière du Loup.

O. CARON, Avocat,  
St. François du Lac.

DR. E. GERVAIS,  
Bureau rue des Champs, vis-à-vis la rue  
Royale.

T. E. NORMAND, Notaire,  
Bureau rue Craig, Syndic Officiel  
en vertu de l'acte concernant la faillite  
1864.

L. A. CAMIRAND, Notaire,  
Bureau rue Craig, même bâtisse que le  
"Constitutionnel."

GEO. E. HART, Notaire,  
Bureau rue des Forges.

EZEKIEL M. HART & Fils,  
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc.,  
coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULSTON & Cie, Courtiers,  
Bureau rue Platon.

JOS. DE NIVERVILLE, Huissier,  
Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA, Huissier,  
Trois-Rivières.

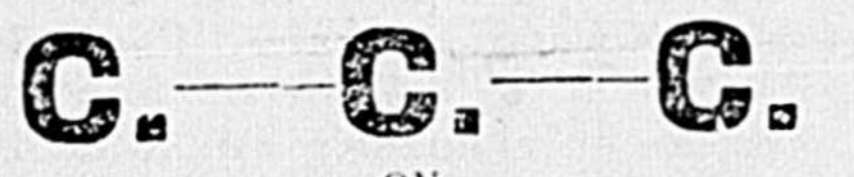
BENONI LASSALLE,  
Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du  
district de Trois-Rivières, tient maintenant  
son bureau rue Notre-Dame, en arrière du  
magasin de M. Godfroi Lassalle.

J. BAR NARD, Arpenteur Provincial,  
Bureau Rue Notre-Dame, chez M. H.  
Dufresne



**POURQUOI**  
**Les Lunettes Perfectionnées**  
**ET LES LORGNONS DE**  
**LAZARUS MORRIS & CIE.**

ONT rencontré un succès si extraordi-  
naire et sont en si grande demande.  
10. Parcequ'elles possèdent toutes les  
qualités qu'on leur attribue.  
20. Parcequ'elles conservent les yeux fa-  
tigués par de mauvaises lunettes et que  
souvent elles rendent à la vue sa force pré-  
mière.  
30. Parcequ'elles ne causent jamais d'é-  
blouissement ni de vertige et que, étant faites  
d'après des règles scientifiques, elles ne  
peuvent faire tort à la vue.  
40. Parce que la manière de les monter  
est un guide infallible pour chaque acheteur;  
nos agents connaissent cette manière qui est  
à nous.  
50. Parcequ'elles ne fatiguent jamais la  
vue et durent plusieurs années sans qu'il y  
ait besoin de changer.  
60. Parceque, étant des meilleures, elles  
sont les moins chères.  
Nous pourrions donner ici des témoigna-  
ges innombrables, mais l'usage de ces lunet-  
tes et de ces lorgnons prouvera mieux leur  
inappréciable valeur.  
Un assortiment complet varié est tou-  
jours entre les mains de  
W. A. J. WHITEFORD.  
Seul agent pour Trois-Rivières.



**Cordial Carminatif Celebre.**

**C. — C. — C.**

**CORDIAL CARMINATIF CELEBRE**  
CONTRE LES DOULEURS DE LA DENTITION  
DES ENFANTS.

**C. — C. — C.**

**CORDIAL CARMINATIF CELEBRE**  
CONTRE LA DYSSENTERIE DES ENFANTS.

**C. — C. — C.**

**CORDIAL CARMINATIF CELEBRE**  
CONTRE LA DIARRHÉE DES ENFANTS.

**C. — C. — C.**

**CORDIAL CAP — ATIF CELEBRE**  
CONTRE LA DOULEUR DES ENTRAILLES DES  
ENFANTS.

**C. — C. — C.**

**CORDIAL CARMINATIF CELEBRE**  
CONTRE LES CONVULSIONS DES ENFANTS.

**C. — C. — C.**

**CORDIAL CARMINATIF CELEBRE**  
CONTRE L'INSOMNIE DES ENFANTS.

**C. — C. — C.**

**CORDIAL CARMINATIF CELEBRE**  
CONTRE TOUTES LES MALADIES DONT LES  
ENFANTS SONT SUJETS.

L'action calmante de cette préparation  
n'est pas due à l'Opium, remède qui procure  
un soulagement temporaire, mais qui, lors-  
qu'on en fait un trop fréquent usage, est  
dommageable à l'enfant dans la suite de sa  
vie.

L'effet du **Cordial Carminatif**  
n'est pas de faire dormir l'enfant, mais  
au contraire, de soulager les douleurs et par  
conséquent produire le sommeil naturel.

En vente chez tous les Pharmaciens  
et marchands de la campagne.

**Prix 25 cents la Bouteille.**

**DEVIS & BOLTON,**  
PHARMACIENS,  
Près du Palais de Justice, Montréal.

**Dr. Page Dentiste**  
Et agent  
DE PIANOS,  
MÉLODIUMS ET  
MACHINES A COUDRE.  
OFFICE au-dessus du magasin de  
LOUIS BRUNELLE & FRÈRE, rue Platon.  
**TROIS-RIVIERES**

## NOUVEAU MARCHAND-TAILLEUR

**J. V. HART,**  
Rue Notre-Dame,

Informe les citoyens de cette ville et de la  
campagne qu'il vient d'ouvrir un magasin et  
boutique de tailleur, dans la nouvelle bâtisse  
de M. H. M. BALCER, et qu'il aura constan-  
tamment en mains un choix varié de draps  
Tweeds, Whiteys, ratines, etc., etc., de  
toutes qualités.  
Les commandes qui lui seront données,  
seront promptement exécutées, et dans les  
derniers goûts.

Une visite à son établissement  
est sollicitée.

Trois-Rivières, 6 décembre 1871

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

CANADA :  
PROVINCE DE QUÉBEC,  
District des Trois-Rivières.

**Cour Supérieure,**

Dans l'affaire de

**MAXIME MONGRAIN,**

**FAILLI**

Le troisième jour de janvier prochain, le  
sousigné demandera à la dite cour sa dé-  
charge en vertu du dit acte.

Trois-Rivières, 23 novembre 1871.

**MAXIME MONGRAIN,**  
Par  
**J. B. L. HOULD,**  
Son Procureur ad litem.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

CANADA :  
PROVINCE DE QUÉBEC,  
District des Trois-Rivières.

**No. 42.**

**Cour Supérieure,**

Dans l'affaire de **PIERRE OCTAVE**

**FRIGON,**

**FAILLI.**

Mercredi, le troisième jour de janvier  
prochain, le soussigné demandera à la dite  
Cour, sa décharge en vertu du dit acte.

Trois-Rivières, 23 novembre, 1871.

**PIERRE OCTAVE FRIGON,**  
Par  
**S. L. de LOTTINVILLE,**  
Son procureur ad litem.

## AVIS.

Le soussigné prend la liberté d'informer  
ses amis et le public en général que son  
moulin à vapeur est maintenant en operation  
et que, outre son stock ordinaire de bois sec,  
il a constamment en mains du bois blanc  
et embouté ainsi que du bois de toutes  
les longueurs et grosseurs pour toutes sortes  
d'édifices. Il prend aussi la liberté d'annon-  
cer à tous ceux qui apporteront du bois à  
son moulin, qu'il le sciera, le blanchira et  
l'emboûtera à des conditions raisonnables.

**JAMES DEAN,**  
Trois-Rivières, 18 Septembre 1871.

## LE SOTHÉRION.

La thérapeutique vient de s'enrichir d'une  
importante découverte, c'est le **SOTHÉRION**,  
Papier pulmonaire, anti-asthmatique.

Ce nouveau remède longtemps cherché,  
jamais trouvé, contre une maladie considérée  
jusqu'à ce jour comme incurable réunit toutes  
les conditions de l'infaillibilité, et assure la gué-  
rison. Ce remède unique, presque providentiel,  
ne peut tarder d'être universellement connu.  
Depuis le peu de temps qu'il a commencé d'être  
en usage, des cures rapides dans des cas déses-  
pérés ont été obtenues, et un nombre considéra-  
ble de certificats sont venus attester son effi-  
cacité.

Le **SOTHÉRION** est infallible contre la maladie  
des voies respiratoires. Il guérit la phthisie pul-  
monaire ou consommation, l'asthme, les bronchi-  
tes, la toux nerveuse, la grippe, l'irrite<sup>on</sup> du  
poumon, l'insomnie, la catarrhe, la palpitation  
du cœur, la faiblesse de constitution.

En vente dans toutes les pharmacies.  
Dépôt général pour la France :  
No. 11, rue de Castiglione, Paris.  
Pour le Canada :

Chez le Dr. **POURTELL**, Dentiste, rue Saint-  
can, Québec.

Agents pour la Puisseance du Canada :  
**EVANS, MERCKE et Cie,** Montréal.  
Agent pour Trois-Rivières :

**G. EUSSE,** pharmacien, coin des rues Notre-  
Dame et du Platon.  
Québec, 14 juin 1871.—Im.

## LE GERVAYAIS

A L'ENSEIGNE DU



**Rue Notre Dame.**

**TROIS-RIVIERES.**

## Assortiment complet de

**MARCHANDISES**

de goût et d'utilité,

CONSISTANT EN

**DRAP de PILOT,**

**MOSCOU et**

**PRESIDENT ;**

**DRAP A MANTEAUX,**

Imitation de **MOUTON,**

et d'**ASTRACAN ;**

**WHITNEYS,**

**RATINES,**

**WINCEYS,**

**FLANELLES ;**

**MERINOS Français,**

**ALPACAS et toutes espèces**

**D'ETOFFES A ROBES ;**

**MERINOS DOUBLE, etc., etc**

Aussi une grande quantité de

**Couvertures de Laine,**

**Nuages Claques**

**de Caoutchouc.**

**Prix Réduits.**

Trois-Rivières 29 Nov 1871.

## Arrivée et Depart des Malles

POUR L'HIVER.

A commencer du 25 Novembre 1871, jusqu'à  
nouvel avis, les malles arriveront et se ferme-  
ront à ce bureau, comme suit :

	Arrivée	Depart
1 Malle pour Montréal, Québec, par chemin de fer, quotidienne.	11.00 A. M.	1.30 P. M.
2 Malle du chemin de fer, pour les Town- ships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand- Tronc, quotidienne.	11.00 A. M.	2.00 P. M.
3 Rive Nord-Ouest Ber- thier, et Sorel, etc., quotidienne, excepté le lundi.	10.30 A. M.	11.00 A. M.
4 Depart des Malles par terre pour Ste. Angèle de Laval, Béancour, Gentilly, St. Pierre les Bequets, Lotbinière, jusqu'à Lévis, quoti- dienne.	8.30 A. M.	10.30 A. M.
5 St. Etienne et Shave- nigan, mardi, jeudi et samedi.	10.30 A. M.	MIDI.
7 St. Maurice, mardi, jeudi et samedi.	10.30 A. M.	MIDI.

Les lettres enregistrées doivent être déposées  
à ce bureau 15 minutes avant la fermeture des  
malles.

**C. K. OGDEN,**  
M. P.  
Trois-Rivières, 25 Novembre 1871.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

CANADA :  
PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Trois-Rivières.

**Cour Supérieure.**

Dans l'affaire de **CALIXTE RICHARD,**

commerçant de la paroisse St. Jean  
Baptiste de Nicolet,

**FAILLI.**

Le quatrième jour de janvier prochain, le  
sousigné demandera à la dite Cour sa dé-  
charge en vertu du dit acte.

Trois-Rivières, 28 novembre 1871.

**CALIXTE RICHARD**  
**DÉSILETS & PANNETON,**  
Par  
Ses Procureurs ad litem.

On écrit de Rome, le 16 novem-  
bre :

"J'avais l'honneur de vous écrire,  
lundi les détails de la réception au  
Vatican d'un millier d'habitants de la  
cité Léonine. Une telle députation  
a fort déplu aux mauvais journaux,  
c'est à dire à la secte, et aujourd'hui  
une feuille révolutionnaire donne le  
nom de plusieurs de ces députés afin  
de les désigner au poignard. Du reste,  
ce sont là des procédés familiers  
aux partis avancés, et nul doute que si  
ces parti triomphaient le monde épon-  
vante assisterait à d'horribles crimes  
car l'amour et la fidélité de la pres-  
que totalité des Romains pour le Pon-  
tife exaspèrent les hommes de Garibaldi  
et de Mazzini, qui voudraient,  
si je puis changer une parole célèbre,  
étrangler le Pape avec les boyaux du  
dernier de ses sujets.

"Ce matin, à 7 h. 15 m, le prince  
Humbert est arrivé à Rome par le  
train direct. Plusieurs ministres, le  
commissaire royal Gadda, le général  
de la garde nationale et d'autres au-  
torités l'attendaient à la station. A mi-  
di précis, Marguerite est arrivé à son  
tour et a été reçu par le prince Doria.  
S. A. R. le prince de Naples se  
trouvait aussi dans le même train.

"Quand au Roi, on donne pour  
certain qu'il vient le 20 mars, ainsi  
que j'ai en l'honneur de vous le man-  
der déjà, il n'est pas certain du tout  
qu'il passe ici l'hiver.

"Un certain ingénieur nommé  
Otino a déjà commencé les préparatifs  
de l'illumination de Rome pour le 27.  
Dans le Corso de nombreux arcs en  
fer portant plusieurs becs de gaz for-  
meront comme une voûte de lumière  
Il y aura aussi des décorations à la  
place du Peuple, au palais Madame  
et à Monte Citorio. Les journaux italiens  
s'annoncent, malgré tant de beaux  
préparatifs, que la population reste en  
général indifférente. Comment en  
pourrait-il être autrement ? Les papali-  
ens, comme on appelle les Romains  
fidèles au Pape, savent que l'ouverture  
du Parlement dans la cité des Pontifes  
est une nouvelle insulte à la religion  
et au Vicaire du Christ. Les  
ouvriers ont vu avec déplaisir le che-  
valier Otins amener avec lui de la  
Haute-Italie 2,000 étrangers pour  
exécuter des travaux nécessités par  
l'illumination. Toute la population  
suit qu'une somme de 200,000 fr. sera  
dépensée par la municipalité en cette  
occasion, et l'on tremble pour sa  
bonne lorsque déjà les impôts sont si  
lourds.

"Depuis la démission du Prince  
Pallavicini, la charge de syndic est  
toujours vacante. Il semble même  
que personne ne la veuille. D'ail-  
leurs, chacun redoute les injures de  
la presse, hostile, en général, à qui-  
conque est au pouvoir. Par exem-  
ple, il avait été question, ces jours-ci,  
de M. Vitelleschi ou de M. Gavotti,  
connus l'un et l'autre pour leurs  
opinions faciles à se plier à tous les  
goûts. Eh bien ! avec un accord  
incroyable, les feuilles avancées  
s'écrient : ni l'un ni l'autre !

"A ce propos, je tiens à faire obser-  
ver que le gouvernement subalpin  
implanté à Rome par la force, ne sait,  
même pas respecter la Ville Eternelle.  
La métropole du monde catholique  
habituée à son sénateur aristocrate et  
aux grandes traditions de la dignité  
dans ce chef, comme du respect en-  
vers lui, mériterait sans doute plus  
d'égards que la première cité venue.  
Mais les Lanza et les Sella ont un  
esprit trop étroit pour comprendre  
cela, et ils imposeraient volontiers à  
Rome un Vitelleschi, président de la  
Société des libres penseurs, ou un Ga-  
votti, disposé à se rendre au plus-  
frant, pourvu qu'il y trouvât son  
compte.

"L'université romaine italienne a  
commencé aujourd'hui ses cours. La  
cérémonie d'ouverture était présidée  
par le syndic interimaire, assisté de  
quelques assesseurs, du recteur de la  
dite université et du secrétaire de M.  
le ministre de l'instruction publique.  
D'après le compte rendu du discours  
débité en cette occasion, je vois que  
le nouveau programme insisterait en  
particulier... sur la gymnastique.  
Cela promet beaucoup. Du reste, une  
feuille officieuse, la *Liberté* rend ainsi  
l'impression qu'elle a reçue de  
la fonction :

"La cérémonie a été modeste ou-  
tre mesure."

"Mais à côté de l'université ita-  
lienne, nous avons, grâce à Dieu,

l'Université pontificale, qui revit et  
fleurt, malgré les Italiens. Cette  
dernière Université a ouvert ses cours  
lundi, et la jeunesse romaine s'y est  
présentée à une telle majorité, que  
l'élément romain tend à disparaître  
et à s'annuler dans l'autre.

"J'ai eu l'occasion d'attirer votre  
attention sur les menées de l'Italie,  
qui, d'accord avec la Prusse, cherche,  
en tous les pays et surtout en Orient,  
à substituer son influence à l'antique  
influence française. En cela comme  
en tout le reste, Napoléon avait aplani  
les voies à l'Italie. Aujourd'hui, nous  
voyons des troubles très graves mena-  
cer la Syrie, et peut-être dans très-  
peu de temps, les massacres qui eurent  
lieu en 1860 se reproduiront-ils. Ces  
troubles ont pour premiers auteurs  
sans toutes les pachas, instruments du  
fanatisme musulman qui excitent en  
sous main les Italiens, afin de peser  
dans un temps donné, d'accord avec  
la Prusse, sur les arrangements qui  
furent pris en 1860 par le Sultan et  
par les cinq grandes puissances pro-  
tectrices des droits des chrétiens. De  
même que Napoléon III a été l'insti-  
gateur des pachas avant le massacre,  
les Italiens se font aujourd'hui les  
amis de ces mêmes pachas et tendent  
au même résultat.

"Le discours de M. Gladstone,  
qui jette une vive lumière sur l'égoï-  
sme de la politique anglaise, encourage  
le cabinet Sella-Lanza. En disant que  
la situation des Etats européens est  
telle qu'aucun de ces Etats n'est à  
même d'exercer sur les autres une  
prépondérance qui empêche la liberté  
d'action de chacun, le ministre britan-  
ique a fait conclure aux Italiens que  
tout leur était permis en Italie, d'autant  
que, toujours selon E. Gladstone, ni  
la France ni l'Autriche ne pouvaient  
penser à s'occuper d'affaires extérieu-  
res, ayant bien trop d'affaires chez  
elles. M. Gladstone a ajouté quel-  
ques mots qui touchent la Belgique :  
il rend hommage à ce pays modèle  
par le bon sens de ses populations et  
par l'organisation de ses affaires ;  
mais il ne s'aperçoit pas qu'un égoï-  
sme de sa politique pourrait bien étri-  
cément par la nécessité où pourrait  
se trouver l'Angleterre d'opposer son  
intérêt à la campagne d'ostilités qu'on  
trempent contre le royaume de  
Belgique les organes de M. Bismarck."

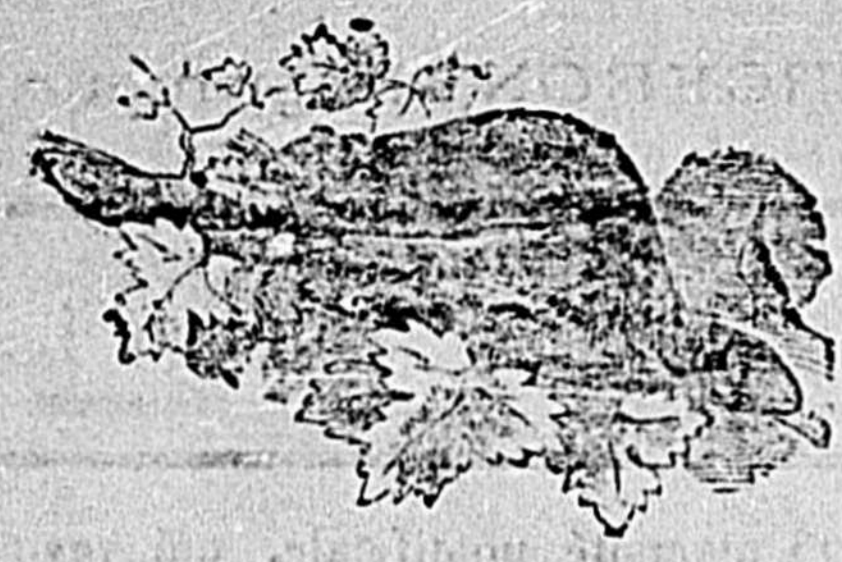
**MANIÈRE DE NOURIR LES VO-  
LAILLES L'HIVER.**

Les volailles qui ne ont été gardées  
libre pendant l'été, ne trouvent pas  
l'automne et l'hiver, leur provision  
ordinaire d'insectes, c'est pourquoi il  
est tout-à-fait avantageux de les rem-  
placer en donnant un peu de viande  
ou poulets qui n'ont pas fini de pro-  
fiter, et aux volailles adultes qui n'ou-  
pas terminée leur mue. Si l'on donne,  
de temps à autre, et bouchée, aux pou-  
lets de quelque race est estimée, ils  
deviendront beaucoup plus gros et  
plus forts.

Tous les oiseaux, lorsqu'ils sont  
jeunes, vivent principalement de nour-  
riture animale. Pour cette raison,  
lorsque les gelées ont fait disparaître  
les insectes, il faut les remplacer par  
une alimentation artificielle, et en  
nourrir les jeunes canards, etc., auto-  
ment ils arrêteront de profiter au moins  
de temps à autre, et bouchée, aux pou-  
lets de quelque race est estimée, ils  
deviendront beaucoup plus gros et  
plus forts.

Nous ne prétendons pas dire que la  
nourriture animale doive former la  
plus grande partie de l'alimen-  
tation des volailles, mais qu'on doit  
leur en donner un peu, de temps en  
temps, elle leur fait un grand bien,  
tout autant que les racines font de  
bien aux bêtes à cornes, l'hiver, lors-  
qu'elles ont été pendant longtemps  
nourries de fourrages secs. Quand  
aux poules, elles pondront plus ou  
moins bien l'hiver et le printemps,  
selon qu'elles auront bien ou mal  
passé le temps critique de leur mue  
et comme, après cette époque, elles  
sont toujours épuisées, on doit leur  
donner un peu de nourriture animale  
pour remplacer les insectes. La plu-  
part des gens portent plus de soins à  
leur volailles dans le mois de Mars  
parce qu'alors, le glosement et l'agi-  
tation des volailles attirent leur  
attention, mais il est pour le moins  
aussi important de les nourrir génére-  
ment pendant les mois de Novem-  
bre et Décembre.

Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



TROIS-RIVIÈRES, 28 DECEMBRE 1871

M. S. MacDonald a annoncé à la Chambre d'Ontario qu'il avait donné sa démission.

M. Blake a été appelé à former une nouvelle administration, et a pris le portefeuille de procureur-général.

La chambre va s'ajourner pour se réunir après l'élection des nouveaux ministres.

Une députation de protestants français a eu une entrevue avec Thiers qui les a reçus avec courtoisie et leur a promis l'égalité religieuse.

Les procès de communisme continuent aussi rapidement que possible et on organise de nouveaux conseils de guerre.

Jusqu'à présent, 11,378 personnes ont été jugées, dont 2,022 ont été mises en liberté.

Le dernier bulletin de Sandringham annonce que le prince a passé une nuit tranquille et que sa condition est satisfaisante.

D'après les nouvelles télégraphiques le ministère d'Ontario est composé comme suit :

M. Blake, président du conseil, sans portefeuille; M. McKellar, ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics et de l'Émigration, M. McKenzie, secrétaire provincial; Adams Crooks, procureur général.

Le trésorier et le ministre des terres de la Couronne ne sont pas encore désignés.

Il se confirme que la propriété du Canadien est passée entre de nouvelles mains. La nouvelle administration entrera en charge vers le 15 janvier. On ajoute qu'un ou deux des mes-sieurs Éventurel vont être placés dans des bureaux publics.

On dit aussi qu'à partir du commencement de janvier, le Courrier du Canada sera publié tous les jours.

CHAMBRE DE DISCUSSIONS

Hier soir, MM. Laurier, M. P. P. et Lucien Turcotte, professeur à l'Université Laval, ont fait les frais de la séance que la chambre de discussion a donnée à la salle de Musique, devant un nombreux auditoire.

C'est M. Turcotte qui parut d'abord en scène. Il avait pris pour sujet de son discours : "Le rôle de l'ouvrier dans la Société moderne." Le cadre dans lequel il dut se renfermer ne lui permit pas de traiter son sujet comme il l'aurait voulu, et de lui donner les développements qu'il comportait. Après avoir parlé de la question du travail, des différentes pensées par lesquelles elle a passé : l'esclavage, le servage, la féodalité, il nous a montré qu'en Europe, les ouvriers ont eu recours à la révolution pour trouver une solution et n'ont réussi qu'à tout bouleverser, à donner naissance au socialisme, à la Commune et à l'Internationale.

M. Turcotte termina en conjurant les ouvriers canadiens de ne se laisser prendre aux paroles perfides des faux prophètes qui voudraient leur promettre une solution de la question ouvrière et de continuer à attendre que la Providence donne mission à un homme de trouver ce que l'on cherche en vain et que tout le monde désire.

M. Turcotte s'exprime avec une grande facilité et parfois avec cette chaleur que font naître les convictions vives et les sentiments généreux et qui sont bien son beau talent mûri par des études sérieuses.

Il nous semble que, dans cette question ouvrière, il y a un point très-important que les publicistes de l'école libérale négligent entièrement ou sur lequel ils glissent trop rapidement. On ne rappelle pas assez souvent aux ouvriers que, s'ils ont des droits, ils ont aussi des devoirs, et lors qu'on travaille à lui ouvrir des horizons nouveaux, on ne s'occupe pas assez de sa culture morale. C'est pourtant par là que l'on devrait commencer et jamais on n'arrive à une solution tant que l'on excitera la soif de l'ouvrier pour

les besoins matériels, tant qu'on s'efforcera de le mettre en antagonisme avec le capital. Pourquoi, sommes-nous exemptés de tous bouleversements qui convrent l'Europe de ruines? C'est parce que notre population ouvrière est morale, et que ses besoins matériels modérés par ses principes de religion, augmentent moins vite que son salaire.

M. Laurier, un des plus littéraires de nos orateurs, nous a dit d'excellentes choses sur l'éducation pratique. Il a montré, en s'appuyant sur des exemples, qu'il était possible à l'homme de s'instruire lui-même et d'arriver par ce moyen à se distinguer parmi ses contemporains. Aussi les deux derniers présidents des États-Unis Andrew Johnson et Lincoln, n'avaient jamais eu d'autres précepteurs qu'eux-mêmes et cependant le tailleur Johnson et le rail-splitter Lincoln sont parvenus à la plus haute place de leur pays. Ce qui nous manque surtout dans notre province c'est l'instruction, qui est destinée à opérer plus de miracles parmi nous que partout ailleurs.

Le langage de M. Laurier porte toujours l'empreinte d'une grande distinction : Style châtié, sans cesse d'être naturel, il coule de source et sa parole gagne toujours les sympathies de son auditoire lors même qu'il ne partage pas toutes ses idées. Qu'il nous soit permis de lui faire observer que sa prononciation des syllabes muettes est déficiente; il les prononce de façon à scander parfois ses mots, c'est un défaut sur lequel il suffira d'attirer son attention pour qu'il se corrige.

M. Lemay nous a lu une pièce de vers sur 1837. Il nous a parlé avec émotion des malheurs de cette époque, mais bien des beautés de cette composition ont échappé à l'auditoire parce que la manière de dire de M. Lemay laissait à désirer. M. Lemay sentant qu'il était dangereux de parler de ce qui est anglais, de 1837, avait demandé leur indulgence d'avance. Nous n'avons donc pas besoin de lui rappeler qu'il devrait rarement traiter de pareils sujets.

Dans l'intervalle des discours, le septuor Haydn, nous a fait passer de jolis moments. Comme toute la soirée a été charmante. Comment pourrait-il en être autrement? Féloquence, la poésie et la musique s'étaient donné la main, pour nous élever l'âme, nous émeuvent et nous charmer. — Journal de Québec.

L'Assemblée annuelle pour la réorganisation de la société d'Agriculture du comté d'Arthabaska, a eu lieu, le 20 courant, au village d'Arthabaska-ville. Antoine Gagnon, écuier, a été réélu président, James Godhue, éer, vice-président, etc. M. Charles J. Powell, secrétaire-trésorier.

Les Messieurs, dont les noms suivent ont été élus directeurs pour les paroisses où ils résident :

- Solime Bomban, St. Christophe d'Arthabaska,
Moïse Carignan, Ste. Victoire d'Arthabaska,
Casimir Vallières, St. Norbert d'Arthabaska,
Prudent Laineuse, St. Albert de Warwick,
Augustin Bourque, St. Médard de Warwick,
George Talbot, St. Patrice de Tingwick,
Stanislas Piché, St. Valère de Buls-trode,
David Bergeron, St. Louis de Blandford,
Olivier Gélinas, Ste. Clotilde d'Horton,
Louis Prince, Ste. Eusèbe de Stanfold,
Zoël Béliveau, St. Paul de Chester,
Louis Roy, St. Helène de Chester.

LES EXECUTIONS A SATORI.

Paris, 20 novembre. Nous n'avons que très-peu de détails à ajouter à ceux que nous avons publiés il en est un, toutefois, qui veut être noté, parce qu'il a produit, sur l'esprit des troupes et de tous les témoins de la triple exécution, une impression vive et profonde.

Au moment où Ferré tombait sous les balles, deux chiens s'élançèrent vers le cadavre du supplicié, dont ils flairèrent, et même, un témoignage du rédacteur du Figaro, l'éclaboussa le visage. Ils étaient passés "gambadant", dit le Moniteur, devant les corps de Rossel et de Bourgeois et ne les avaient pas touchés. On se rend compte aisément de l'effet qu'a produit parmi les spectateurs cette scène étrange et sinistre.

Paris-Journal raconte en ces termes les tristes scènes qui se sont produites à la suite de la remise du corps de Rossel à sa famille :

"Le cadavre de Rossel, réclamé par son père, a été, sur l'autorisation de la municipalité, retiré à cinq heures et demie du soir de la fosse des suppliciés et transporté à l'hôpital civil, où il attend sur un linceul, un moment qui sera pratiqué ce matin à neuf heures.

"Laœur de Rossel, en habits de deuil a voulu absolument revoir à

l'hôpital le cadavre de son frère. Le père, fou de douleur, a vivement impressionné les quelques assistants de ces scènes lugubres, en se jetant sur les restes de ce fils (il ne l'appela plus Louis, mais Lizel, de son nom d'enfance) qu'on ne pouvait plus, disait-il avec une sorte de joie déchirante et voisine du délire, lui disputer le plaisir d'embrasser."

La mort de Rossel est l'objet dans la presse de beaucoup de commentaires. Nous croyons le silence à tous égards plus convenable. Il y a deux manières de ruiner dans les âmes le respect de la justice : attaquer ouvertement ses décisions et chercher à les infirmer moralement, par des hypocrisies de langage comme celles auxquelles se livrent certaines feuilles du parti démocratique. L'une ne vaut pas mieux que l'autre. — Union.

Une réunion spéciale des membres du Barreau a eu lieu, hier après-midi, en conséquence de la mort de M. Duval, avocat, et greffier de la paix, pour le district de Québec. J. B. Parkin, écuier, C. R., a présidé, en l'absence du bâtonnier. Les résolutions qui suivent ont été adoptées unanimement :

"Que tous les membres de ce Barreau ont appris avec un profond sentiment de douleur et de regret la mort prématurée de William Duval, éer, avocat, et greffier de la paix pour le district de Québec."

Proposé par W. H. Felton, écuier, d'Arthabaska, secondé par C. A. P. Pelletier, écuier!"

"Que tant dans l'exercice de sa profession, à Québec et à Arthabaska, que depuis qu'il avait été promu à l'importante charge de greffier de la paix, M. Duval s'était acquis l'estime, l'admiration et le respect de tout le public, et du Barreau en particulier, par l'aménité de son caractère, la droiture de son esprit, la sûreté de son jugement, et généralement par ses capacités et son exactitude tant comme avocat que comme officier public."

Proposé par G. M. DeChênes, écuier, secondé par P. Mackay, écuier. "Que par respect pour la mémoire du regretté défunt, les membres de ce Barreau assistent en corps à ses funérailles et portent le deuil pendant un mois."

Proposé par M. A. Plamondon, écuier, secondé par H. P. Gauvreau, écuier :

"Que les résolutions qui précèdent, soient publiées dans les journaux de cette ville et qu'une copie en soit transmise à la famille du défunt par le secrétaire de cette section." — Journal de Québec.

LA GUERRE AUX CHIGNONS.

Nous trouvons dans le Constitutionnel la boutade suivante :

"En vérité, je vous le dis, mes dames, on en veut à vos têtes. République oblige ! Seulement ne tremblez pas trop vite : notre République étant artificielle ne saurait agir pour tout de bon comme l'ancien régime, la République pur sang ; si là on décapitait vos grands-mères pour leur apprendre à vivre, on se contentera de vous scier pour vous apprendre à vous coiffer. Si bien que vos cheveux vous appartenant par droit de facture et non par droit de naissance, le mal sera surtout pour vos perruquiers."

"La décapitation féminine a été décidée à Versailles à l'hôtel de la présidence. La chose est sérieuse, vous voyez, l'estampille s'y trouve."

"C'était à l'issue du dernier dîner diplomatique donné par M. Thiers—dîner, par parenthèse, où se trouvait le comte d'Arnim et où n'a pas été représentée, ai-je besoin de le dire ? la saynète du canapé entre le comte et Mme Thiers dont parlent en ce moment tous les journaux. Un jeune mondain de qualité causant avec la maîtresse de céans lui demanda si l'on brûlerait chez elle, cet hiver, les bongies jusqu'au bout."

"Je le désire fort—répondit-elle ; seulement j'ajouterais ce nota bene à mes invitations : les chignons naturels seront de rigueur."

"Et la dame se mit à faire le plus gaiement du monde leur procès aux faux cheveux. Nattes, boucles, papillottes, tout fut condamné par elle à la déportation de ses salons, elle se déclara protectionniste en matière de chevelure et fulmina contre le libre échange sous forme de chignon, avec une verve qu'eut enviée M. Pouyer-Quartier."

"Je crois même qu'elle alla jusqu'à prétendre qu'assez d'hommes chez elle faisaient leur tête sans que les femmes se mêlassent d'y faire la leur. Cet argument décida du succès de son réquisitoire et, séance tenante, la prohibition des cheveux d'emprunt du salon présidentiel fut votée à une majorité écrasante pour les crânes dénudés."

"Quelques assistantes—nées coiffées—déclarèrent qu'elles n'attendraient pas les soirées de la présidence pour inaugurer l'ère nouvelle, et Mlle

Pouyer-Quartier promit de recevoir, le 27 novembre, l'anneau d'or des mains du comte de Lambertye avec un front exempt de tout subterfuge capillaire. La chose est aisée à la future comtesse, mais combien de ses jeunes compagnes se désolent de l'exemple qu'elle donne !

"Si en plus de la fleur d'orange il faut encore avoir des cheveux à soi, disait à ce propos la fille d'un membre du comité de permanence, je donne ma démission de demoiselle à marier."

LE DRAPEAU.

M. de Villemessant, dans le Figaro d'aujourd'hui, raconte la visite qu'il vient de faire à Lucerne. Sa relation, assez étendue, est discrète sur les points politiques. Nous y remarquons les passages suivants :

A ce moment, monseigneur daigna me donner l'application de son manifeste, et de ce qu'il avait écrit relativement au drapeau.

On comprend que je n'aurais ni l'indiscrétion, ni l'inconvenance de rapporter ce qu'il a dit à ce sujet.

Passant à un autre ordre d'idées, je lui exprimai la satisfaction avec laquelle j'avais entendu ceux qui l'entendaient dire : Il est temps que le pays sache que nous ne sommes pas hommes à ramener des préjugés, à prendre des emplois ; personne de nous n'en a besoin. Nous avons vécu quarante ans sans rien demander à la famille d'Orléans, aux Républiques ni à l'Empire, nous n'avons pas à faire nos fortunes à l'aide de place ni de favoris ; nous venons, nous pour posséder les gens, mais pour défendre notre pays et ramener l'ère du travail et de la prospérité !

Encouragé par le sourire approbatif du prince, j'abordai un chapitre palpitant d'actualité, celui du drapeau.

Tenez, Monseigneur, lui dis-je, vous pensez bien que tout le monde en France s'intéresse à une question aussi intéressante que celle-là ; mais ce que vous ne savez probablement pas, c'est qu'il y a même dans vos salons, je viens d'entendre émettre un avis qui pourrait bien être un commencement de solution. Pourquoi, disait un gentilhomme d'une trentaine d'années dont je ne sais pas le nom, mais qui a un grand air, pourquoi l'Assemblée, qui a le droit de rétablir la monarchie quand elle le verra, ne choisirait-elle pas le drapeau qui lui conviendrait, et qui dès lors deviendrait le drapeau de la France ? .....

Peu à peu la conversation revint sur la question du drapeau et sur celle de l'abdication qui avait couru dans les journaux. — J'avais, dit le prince, l'intention d'écrire une lettre, mes amis m'en ont dissuadé. Je suis prêt à tous les sacrifices possibles ; quant à l'abdication, dit-il en se levant et en étendant énergiquement le bras JAMAIS ! JAMAIS ! J'ai une mission à remplir, et il m'est impossible de me rendre coupable d'une lâcheté ni d'une défection ! Je vous autorise à l'écrire dans votre journal et à le dire à tout le monde.

— Monseigneur, répliquai-je, je n'aurais qu'à m'efforcer de reproduire exactement les paroles que je viens d'entendre, et la manière dont elles ont été prononcées. L'apologie que rapporte M. de Villemessant est confirmée par une lettre du prince, publiée dans le journal de Lyon, la Démocratisation. Monseigneur le comte de Chambord, s'adressant à un de ses amis, à propos de cette idée mise en avant par un journal orléaniste, dit que : "même parmi ceux qui le connaissent le moins, personne ne puisse prendre au sérieux." Il ajoute avec autant de dignité que de raison :

"Nul n'a le droit d'ignorer mes sentiments au point de me proposer d'abdiquer mon droit, et personne, tenez-le pour certain, n'osera me faire cette injure....." L'on a peut-être osé, mais l'on n'osera plus, et ainsi se trouve définitivement vidée la question du drapeau. Le devoir du roi est, en effet de maintenir son droit, qui est le droit de tant d'autres ; et le drapeau de son droit est le drapeau blanc. Dans sa famille, le drapeau tricolore est le drapeau de l'insurrection ; dans le peuple, il est le drapeau de la sédition, de l'insurrection et de la rupture violente avec tout l'ordre social français et chrétien.

Il ne faut pas dire que c'est voir trop de choses sous la couleur d'un drapeau ; si toutes ces choses n'y étaient pas, rien ne serait plus insignifiant que ce signe, et il n'y aurait aucune raison de contester sur ce point en des circonstances trop faites pour conseiller et pour imposer l'accord. On conteste parce que ces choses y sont. Ceux qui veulent conserver le drapeau de la Révolution, veulent conserver la Révolution, la veulent continuer. Il est tout simple que le roi refuse d'en passer par là. Le drapeau tricolore flottait sur Pêchafaud de Louis XVI et escortait la voiture qui emporta Charles X en exil. Pour la branche aînée des Bourbons, le dra-

peau tricolore est la négation, l'injure, le couperet. Son ombre est mortelle à l'institution ou monarchique. Henri V régnerait fort mal sous ce pavillon où la vieille France ne se retrouvera jamais, où le monde ne la reconnaîtra jamais.

Et toute légitimité s'y retrouvera aussi peu que la légitimité royale. Car si un instinct, trop faible aujourd'hui comme tous nos bons instincts, et trop combattu par nous mêmes, nous fait malgré tout tenir les mains vers le comte de Chambord, ce n'est pas tant pour lui que pour nous ! Nous avons besoin de lui, voilà le grand titre royal, plus précieux à ce cœur chrétien que le vieux droit de son nom et de sa race. C'est ce besoin public qui constitue son devoir lequel, né de son droit, passe avant son droit et lui défend d'abdiquer. Tout droit enfante un devoir, qui est en même temps sa garantie, son fardeau et sa grâce. Le chrétien peut abdiquer un droit, mais non pas quand ce droit est le moyen nécessaire d'un devoir qu'il doit remplir. Dans les jours de troubles du treizième siècle, Dante maudissait, au nom des peuples, l'humilité du saint qui avait refusé le lourd fardeau de la papauté :

Che fece per villade il gran rifuto !

Et cependant le poète devait savoir comme le saint que le fardeau trouverait les épaules aussi dignes et plus fortes. Mais Bourbon ne peut laisser le sceptre que pour le voir passer à une main peu sûre et moins hâle de la révolution, c'est-à-dire plus complaisante à l'ennemi.

Il ne peut méconnaître que sa légitimité sociale, légitimité du père de famille, légitimité de propriétaire, légitimité du juge et de la loi, et plus que toute autre, légitimité du citoyen.

Avec la légitimité monarchique, toute légitimité a été ébranlée par le même principe de dissolution, mais principalement la légitimité du peuple. En France, sous les plis du drapeau tricolore est née pour la première fois la tyrannie. Avant le comté de saint public et les clubs assassins enfantés par le droit de 89, on peut-on montrer dans notre histoire ce que l'on appelle le tyran ? Tous les peuples avaient été plus ou moins souillés de cette honte. La France seule alors en était exempte ; cette sorte de monstre y était inconnue. Par le droit de 89, elle a été livrée aux plus cruelles et infamantes aventures. Elle ne saurait compter ce qu'elle a vu passer de scélérats, de faquins et de diables qui ont tripoté à leur guise sa fortune, son sang, ses lois et ses mœurs.

Le drapeau tricolore est le drapeau de la Révolution fatiguée et celui du césarisme ; et tous deux, sous ce commun signe du mépris de Dieu et du mépris de l'homme, ne peuvent que travailler à l'événement du drapeau rouge. Ceux qui demandent à M. le comte de Chambord de prendre le tricolore, lui demandent de se tourner pionnier de la destruction systématique et absolue. Ils feraient le roi comme un répit, uniquement comme un répit, avant ce terme final vers lequel leur dévotion épouvantée a déjà fait tant de pas de sang.

Pour ne rien dissimuler, les princes d'Orléans s'obtiennent dans un assez triste rôle. Nous ne les accusons d'aucun crime, mais il nous semble qu'on ne peut plus leur louer d'aucune grandeur ni même d'aucune habileté. L'habit bourgeois a beaucoup plu en France, mais il a fait son temps. S'il lui reste quelque prestige, les princes d'Orléans auront beau faire, ils ne seront jamais aussi bourgeois que Thiers ; ils ne seront jamais non plus aussi révolutionnaires ; ils ne seront pas davantage, quoi qu'ils fassent, aussi tricolores que Bonaparte.

Leur tricolore est passé et rien n'est plus passé. Ils peuvent bien fermer la France à leur auguste chef, mais c'est lui seul qui peut les ramener honorablement et solidement ; et s'ils ne veulent pas se tenir derrière lui, ils disparaîtront néanmoins avec lui et plus que lui, sans aucun reflet du grand honneur qui enveloppera le dernier Bourbon. En barrant la porte à Henri V, il l'ouvrit à Napoléon IV, qui n'est pas seulement plus révolutionnaire, mais qui est aussi plus monarchique au gré de la révolution.

Et ce quatrième Bonaparte, suivi et bientôt dominé par sa queue rouge, laissera à sa place le drapeau rouge, qui l'aura étranglé. Louis VEUILLOT

LE SUICIDE D'UN BOURBON.

Une dépêche du câble nous a appris le suicide de comte de Cirigliani, frère du roi de Naples et marié à la fille aînée d'Isabelle et de François d'Assises de Bourbon.

C'est à Lucerne que le jeune prince a mis fin à ses jours en se tirant un coup de pistolet au cœur.

Le dimanche après avoir assisté à la messe, en compagnie de la com-

pagnie de la comtesse, le prince Cirigliani rendit quelques visites ; rentré à l'hôtel du Cygne, vers les cinq heures, il se retira dans sa chambre à coucher, disant qu'il allait venir. Quelques minutes après une détonation se fit entendre ; tout le personnel de l'hôtel accourut effrayé ; on voulut entrer, la porte était fermée en dedans. On força la serrure à l'aide d'un ciseau et l'on trouva, étendu sur le tapis et ét baigné dans une mare de sang, le malheureux comte qui s'était tiré un coup de revolver sous le menton.

Il respirait encore, mais tous les soins des médecins ont été inutiles ; il a expiré, sans reprendre connaissance, à dix heures du soir.

Atteint d'une maladie nerveuse qui lui causait de cruelles souffrances et, pour ainsi dire, une perpétuelle insomnie, sans postérité d'ailleurs, il a déserté une vie qu'il considérait depuis deux ans déjà, comme un lourd fardeau pour lui et pour les siens.

A Vienne déjà, au printemps de cette année, le pauvre prince avait fait une première tentative contre lui. Sa femme, depuis cette époque, ne le quittait plus.

A Rome, il avait déjà essayé de se précipiter d'une fenêtre du premier étage sur le Corso. Dans la même semaine, il était tombé fondroyé en pleine rue.

Le comte Girgenti n'avait que vingt-quatre ans. Il avait donné des preuves de dignité, de courage et d'énergie lors de la Révolution de 1863, qui amena la déchéance de sa famille du trône d'Espagne. Il assista à la bataille d'Alcofita en qualité de colonel d'un régiment de hussards, et fit bonne contenance, blâmant amèrement la faiblesse montrée par les siens qui fuyaient sans combattre.

A vingt-cinq ans, — a dit M. de Girardin, — ce n'est pas de la vie qu'il est difficile de se défaire, c'est de l'espérance. Hélas ! il y avait longtemps que le malheureux prince avait perdu même cette ressource contre le prestige du vide.

Encore une page sombre à ajouter aux annales de la maison de Bourbon, et ce n'est pas sans raison malheureusement que François d'Assises disait le lendemain :

"Notre famille n'a plus d'histoire, elle n'a qu'un martyrologe."

Une personne du nom de Marqui, marchand de Batiscau, s'est noyé mardi dernier, à Batiscau, en voulant traverser à St. Pierre les Brequets, dans un canot. En laissant les bordages, le canot s'est trouvé pris entre deux glaces qui venaient à la rencontre l'une de l'autre, et l'ont fait chavirer. Son commis qui l'accompagnait, a pu se sauver en sautant sur la glace. Il a vu noyer son maître sans qu'il lui fut possible de lui porter aucun secours.

VISITE AU GRAND DUC ALEXIS.—Au nombre des notabilités qui sont allés rendre visite au Grand Duc, pendant son séjour à Montréal, nous devons compter M. le Vicomte Raoul de Beaujeu, et M. le Comte J. E. d'Armagnac de Narbonne Lara, auteur de l'Amable Compagnon.

Le prince a accueilli avec beaucoup de gaieté ces derniers rejetons de la noblesse française.

LONGEVITÉ.—Une fille du nom de Angélique Audet dit Lapointe, résidant depuis plusieurs années chez madame de St. Georges, à Cap Sante, est décédée subitement la semaine dernière, à l'âge avancé de cent ans et trois mois.

RECOMMANDATION UTILE.—Dans les temps de fièvres, comme aujourd'hui, il est hautement prescrit par l'hygiène de bien aérer les appartements. Généralement on dédaigne assez de mettre à exécution cette loi hygiénique, cela souvent au grand détriment des habitants de la maison.

—Des dépêches de Munich annoncent que le Père Hyacinthe, est gravement malade, et qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de continuer ses conférences dans cette ville.

—L'immense boutique de M. Victor Le Currier, facteur de voitures, de Ste. Thérèse, est devenue le 19 la proie des flammes. Les pertes s'élevèrent au-delà de \$3,000 et ne sont couvertes par aucune assurance.

—Blegg, le groom du Prince de Galles, est mort lundi de la même fièvre typhoïde, qui a failli emporter son maître.

—On dit qu'il y avait à Montréal, la semaine dernière, un individu qui se donnait pour le fameux général Cluseret, et qu'il se vantait d'avoir marché dans le sang de l'archevêque de Paris.

—On sait que la semaine dernière Cluseret étant en route pour le Mexique, s'il est vrai que cet individu s'est vanté de pareilles choses et qu'il a joué un pareil rôle, nous sommes surpris qu'il n'est rencontré personne pour lui donner du pied n'importe où.

—Le duc d'Aumale et le prince de Joinville ont pris leurs sièges dans l'Assemblée au centre de la droite.

TRAVAIL DE NUIT.—Il a été volé dans le bureau des postes de Jersey City, pendant l'avant dernière nuit, \$1,700 en greenbacks et pour \$800 de timbres-poste. Ce méfait nocturne a été constaté par M. Green, directeur des postes, à l'ouverture de son bureau, hier matin. Les portes et les fenêtres ont aussitôt été examinées minutieusement, mais aucune trace d'effraction n'était visible nul part. La caisse de sûreté dans laquelle les valeurs avaient été prises, était refermée et avait toutes ses serrures intactes. Enfin plusieurs sacs de dépêches avaient été laissés à leur place sans être ouverts. Toutes ces circonstances concourent à rendre le vol excessivement mystérieux, tellement mystérieux qu'il ne serait pas surprenant que... Mais, au fait, il vaut mieux attendre le résultat de l'enquête.

—Quelques jours avant le départ du Grand Duc de New-York, une belle blonde avec qui il avait entamé un chapitre de flirtation au bal des officiers de marine, à Brooklyn, lui envoya sa carte pour un pigeon-voyeur.

—Alexis fut charmé de ce message et rencontrant deux ou trois jours après à l'opéra la jolie américaine, il fit naturellement allusion à cet incident, et dit que cette ingénieuse idée l'avait fasciné.

—Si j'avais su, répond en rougissant l'ingénue, que Votre Altesse me dirait des choses aussi flatteuses, je me serais bien gardée de lui envoyer mon pigeon.

—Le Grand Duc se tournant alors vers le général McDowell : Ah ! général, c'est bien ennuyeux d'être prince quand on reçoit un tel défi...

Québec, 22

AN DÉBUT de la séance M. Chauveau soulève la question de privilège. Il appelle l'attention sur un article de La Nation, de St. Hyacinthe, attaquant directement le caractère de M. Gendron.

M. Chauveau remarque que la presse dépasse beaucoup trop les limites de la convenance dans ses attaques sur l'Assemblée.

M. Joly affirme que de son côté de la chambre on avait bien plus à se plaindre de la conduite de certains journaux supportant le ministère.

Par exemple, le bruit a été répandu que la démonstration qui a eu lieu l'autre soir dans les galeries, avait été suscitée par l'opposition. Un chef de police a même déclaré que la foule avait l'intention de revenir une autre fois. Il ne pensa pas devoir ajouter aucun argument pour prouver que cette démonstration a été entièrement et uniquement causée par l'excitation naturelle produite par les remarques de l'orateur de cette séance.

M. Bellerose caractérise l'article en question comme une des plus flagrantes injustices, d'une satire faussée et d'une violation des privilèges de la chambre. S'il eût été attaqué lui-même d'une façon aussi grossière, il n'y aurait répondu que par le mépris.

Il est fréquemment interrompu par les sourires sarcastiques de l'opposition.

M. Gen Iron croit que la chambre n'ajoutera aucune loi au misérable journal qui l'a attaqué et que en tout cas il peut recourir au tribunal civil pour en faire rendre compte à l'écrivain ou au propriétaire du journal.

M. Poirier proteste contre la presse ministérielle qui a insinué qu'il avait attiré la foule dans les galeries il y a quelques jours. Une telle ligne de conduite étant entièrement opposée à la dignité de l'Assemblée.

M. Laframboise regarde l'article de ce journal comme entièrement justifié quand il considère la conduite du député incriminé. Une pétition qui pouvait changer l'opinion du comité a été assurément supprimée.

M. Chauveau défend M. Gendron et se plaint des inexactitudes des rapports de l'Assemblée par la presse en général. M. Gendron insistera, dit-il, pour obtenir justice de cette attaque et le devoir de ses collègues est de le seconder dans cette voie.

M. Chauveau dénonce et termine énergiquement l'auteur de l'article de La Nation.

Monsieur Chapleau poète à la connaissance de l'Assemblée qu'il est dû en ce moment aux employés certains salaires pour services rendus avant l'ouverture du premier parlement lorsqu'il était engagé à Ottawa, étudiant les travaux des différents Départements. Il y a une pétition déposée devant l'Assemblée, de plusieurs autres bureaux dont les noms ont été omis dans le rapport du comité des contingents pour semblable rémunération.

M. Chapleau espère que leur demande sera prise en considération par la chambre.

M. Bellerose appuie la pétition. Les employés ont donné leur services comme ceux qui ont déjà reçu la même indemnité et ont droit à la même rémunération.

M. Hédon s'oppose à l'introduction

de motion pour allocation de fonds pendant les derniers jours de la session.

La pétition est reçue et lue. Sur motion de M. Chapleau, l'orateur devra faire droit à la pétition, si il considère les demandes comme justes et équitables.

M. Chauveau dépose le rapport relatif aux pensionnaires de l'Asile de Beauport ainsi que le rapport d'inspection des prisons pour l'année 1871. L'impression de ces rapports est ordonnée.

Plusieurs bills privés sont rapportés du conseil législatif.

Le bill de M. Oulmet pour propositions judiciaires dans le district de Québec est adopté, après la 3e lecture.

Il est subseqüemment retiré par le conseil législatif.

La séance est levée à 6 heures et se réunit encore à 7 h. 30m.

La Chambre attend le rapport du conseil sur les bills qui lui ont été envoyés et s'ajourne à demain à 10 heures.

Un ministère de 25 minutes.

À la séance du soir, les sièges de la chambre étaient presque tous sans occupants. La besogne étant à peu près terminée, la plupart des députés étaient partis pour leurs foyers à cinq heures. Les autres pour chasser l'ennui, on résolut de renverser le ministère et de mettre à sa place MM. Chapleau, Trambly et Méthot.

L'hon. M. CHAPLEAU, annonce qu'il était pénétré des meilleures intentions, qu'il allait tout réformer dans le pays. Désormais, s'écrit-il, plus de taxes, ni directes, ni indirectes, il faut rayer ce mot de nos lois. Je promets l'abolition du Conseil législatif, et la suppression de tous les abus, la démolition de tous les créanciers, une loi électorale qui permettra à tout le monde de voter y compris les enfants dans la plus tendre enfance; des chemins de fer dans tous les comtés et des manufactures près de tous les ruisseaux; et les seront plus nombreuses que les consommateurs. Je promets de faire revenir tous nos compatriotes des États-Unis, malgré eux, s'il le faut.

Comme le café public regorge d'argent et qu'il est impossible d'en fermer le commerce, je doublerai l'indemnité des membres et paierai leurs frais d'élection, les employés ne seront pas plus oubliés, nous paierons leurs arriérés. Enfin, je promets de rendre le peuple meilleur et de toujours respecter notre langue, nos institutions et nos lois.

L'hon. M. TREMBLAY déclare qu'il veut distribuer les terres publiques à tous ceux qui en désirent et même à ceux qui n'en veulent pas. S'appliquera surtout à travailler à l'avancement progressif de son comté qu'il veut transformer en royaume du Saguenay et promet d'établir la capitale locale sur les bords de la rivière Metabetchouanne si les électeurs de Québec-centre viennent encore faire des démonstrations dans les galeries.

M. HOLZ.—En face d'un ministère qui promet de faire couler le lait et le miel des érables, de nous donner des croquignoles tout cuits, de nous ramener les merveilles de l'âge d'or, le rôle de l'opposition sera facile.

Ce ministère ne pourra mourir qu'étouffé par les félicitations du pays, ivre de bonheur et plein d'enthousiasme pour les généreux ministres.

L'hon. M. MÉTHOT, premier ministre, remercie M. Holz d'avoir accueilli le nouveau ministère avec son bon vouloir ordinaire qui est devenu proverbial, comme le cabinet n'est pas au complet, il lui offre le portefeuille de procureur-général qui lui dirait parfaitement, attendu qu'il n'est pas avocat.

Il allait continuer lorsque l'arrivée du bill du Conseil le força d'ajourner et de donner sa démission.

Sameli, 23 déc.

Son Excellence le lieutenant-gouverneur s'est rendu, à une heure, à la Salle du Conseil législatif, pour proroger le Parlement.

Sir N. F. Belleau était accompagné par son secrétaire, M. Colfer. Au pied du trône se trouvaient le colonel Panet, le colonel Casault, le capitaine Murray, etc.

La garde d'honneur formée par le 9e bataillon était commandée par le capitaine Delagrave.

La police commandée par le capitaine Voyer, fermait la haie aux environs du Parlement.

Le gouverneur sanctionna les bills suivants : Acte concernant les licences de mariage.

Acte pour incorporer "La Société Bienveillante des Cordonniers de Québec."

Acte pour incorporer "L'œuvre du Patronage de Québec."

Acte pour incorporer "The Trafalgar Institute" pour instruire et former les jeunes filles de moyenne et de haute condition.

Acte pour amender l'acte incorporant

la compagnie de chemin de fer de voyageurs, de la cité de Montréal.

Acte pour incorporer l'Institut canadien-français de Montréal.

Acte pour incorporer le collège de Sorel.

Acte pour permettre à la corporation de la ville de Sherbrooke de rendre valable une certaine contribution faite dans le but de venir en aide aux victimes de l'incendie de Chicago.

Acte pour amender l'acte vingt-deux Victoria, chapitre cent vingt-cinq, intitulé : Acte pour incorporer "L'Asile des dames protestantes de Québec."

Acte pour corriger certaines erreurs dans la version anglaise du chapitre 46 de la 3e Victoria, concernant la société de passage du pont neuf de Saint-Hyacinthe.

Acte pour amender la loi concernant les plans et livres de renvois des cadastres.

Acte pour incorporer la " Dominion Homestead Building Society."

Acte pour amender l'acte de cette province, trente-deux Victoria, chapitre cinquante-deux concernant la subvention à être accordée aux chemins de fer de colonisation.

Acte pour amender "un acte pour le soulagement d'une certaine congrégation religieuse à Montréal, connue sous la dénomination de Presbytériens," et pour d'autres fins.

Acte pour amender la charte du chemin à lisses de Québec et Gosford.

Acte pour amender l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer de Jonction de Missisquoi.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de la Pointe Lévis et l'Anse des Sauvages.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et la vallée de Gatineau.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de Waterloo et Magog.

Acte pour amender la loi relative aux assurances mutuelles des fabriques ou ce qui concerne les diocèses de Montréal et de Saint-Hyacinthe.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel.

Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

Acte pour donner au Synode du diocèse de Montréal le pouvoir de subdiviser des paroisses érigées pour des fins ecclésiastiques par Lettres-Patentes.

Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de "l'Association de la Salle Saint-Patrice de Montréal."

Acte pour autoriser le conseil de comté de Nicolet, à ériger la paroisse de Sainte-Marie de Blandford en municipalité de paroisse.

Acte pour amender l'acte trente-quatrième Victoria, chapitre huit, concernant les registres de l'état civil dans une certaine partie du district de Saguenay.

Acte pour déterminer le temps où les statuts de cette province deviendront en force.

Acte concernant les dépôts judiciaires et autres.

Acte pour incorporer les "Missionnaires de Notre-Dame, S. J."

Acte pour autoriser la chambre provinciale des notaires à admettre après examen, William Fahey comme notaire.

Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Phillipsburg, Farnham et Yamaska.

Acte pour amender l'acte de cette province, 32e Victoria, chapitre 22, concernant les jurés et jurys.

Acte pour pouvoir à la vente de certaines propriétés dans la ville de Montréal et à la construction d'édifices pour les écoles Normales Jacques-Cartier et Laval.

Acte pour incorporer la compagnie de crédit de Montréal.

Acte pour amender de nouveau la loi concernant les magistrats de district en cette province.

Acte pour autoriser les directeurs des écoles d'industrie et de réforme et de certaines institutions de charité, de mettre en apprentissage ou de placer au dehors les enfants qui sont sous leur direction.

Acte pour amender les actes ayant rapport à la corporation de la cité de Montréal, et pour d'autres fins.

Acte pour établir un ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de Saint-Hyacinthe.

l'acte 33e Vict., c. 46, et trente-et-un Victoria, chapitre trente-trois, concernant l'incorporation de la cité de Québec.

Acte concernant l'amendement de certains articles du code de procédure civile, la nomination d'un juge additionnel de la cour supérieure à Montréal, et l'administration de la justice sous d'autres rapports.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte pour amender de nouveau les lois de l'éducation en cette province.

Acte pour amender l'acte vingt-neuf Victoria, chapitre soixante-et-un, intitulé : "Acte pour incorporer le village de Berthier et pour l'ériger en Ville."

Acte pour amender l'acte des licences de Québec.

Acte pour autoriser, le barreau du Bas-Canada, province de Québec, à admettre George Gregory Smith, comme avocat et procureur.

Acte pour amender la loi concernant l'érection civile des paroisses dans le but de faciliter la confection des cadastres.

Acte pour limiter l'application des articles 298 et 299 du code civil et du titre cinquième de la troisième partie du code de procédure civile.

Acte pour diviser le comté de Chicoutimi en deux divisions d'enregistrement et le sépare du comté de Saguenay pour les fins des sociétés d'Agriculture.

Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec.

Acte pour pouvoir à l'octroi de certaines terres pour venir en aide à la compagnie du chemin de fer international de Saint-François et Mégantic, et de la compagnie du chemin à lisses de Québec et Gosford.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Excellence, pour qu'elle veuille donner sa sanction, à un bill intitulé : Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, pour l'année financière, expirant le 30 juin mil huit cent soixante-et-trois et à certaines autres fins du ressort du service public.

Ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

An nom de Sa Majesté, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plus à Son Excellence le lieutenant gouverneur de clore la quatrième session du premier parlement de la Province de Québec par le discours suivant :

"Honorables mess. du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative,

Je suis heureux de vous féliciter sur vos travaux sur l'importance de vos délibérations. Je vois avec plaisir que vous avez jugé à propos de continuer la politique inaugurée par le dernier parlement au sujet de la colonisation et des chemins de fer, et que vous n'avez rien négligé pour assurer le développement rapide des ressources de notre province. Les diverses lois que vous avez adoptées dans le but d'améliorer l'administration de la justice et pour divers autres objets d'utilité publique, et les mesures d'irrité local et privé qui ont été sanctionnées seront bien vues, je n'en doute pas, du peuple de cette province."

Messieurs de l'Assemblée législative, "Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides, et je verrai à ce que le meilleur usage soit fait des sommes que vous avez mises à la disposition du gouvernement."

"Messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative,

"Au moment de vous séparer pour rentrer dans vos foyers, acceptez les vœux que je forme pour votre bonheur et celui de vos familles."

Toronto, 21.

Le ministère a été complété aujourd'hui M. Scott, d'Ottawa, l'Orateur, a été nommé commissaire des terres de la couronne; M. Gow, de South Wellington, secrétaire provinciale. M. McKenzie ayant résigné cette fonction et pris le portefeuille des finances.

Le ministère reste donc composé comme suit : MM. Blake, président du Conseil sans portefeuille, McKenzie, Trésorier; Crooks, procureur-général; M. Keller, ministre des travaux publics; Scott, ministre des terres de la couronne; Jos. Gow, secrétaire provincial.

On croit que MM. Gow et Scott veulent résigner leur siège aujourd'hui.

Toronto, 22.

A une heure, Son Excellence le Gouverneur déclare qu'il accepte l'é-

lection de M. Currie comme orateur. M. Blake annonce l'émission de brevets d'élections pour South Wellington et Ottawa. Il explique la politique libérale du ministère au sujet des terres de la Couronne, spécialement pour les bois. La plus grande énergie sera déployée en faveur de l'immigration et de l'agriculture.

M. Blake défend M. Scott comme ministre des terres de la Couronne contre les attaques de M. Sandfield McDonald.

La Chambre se forme alors en comité et adopte le rapport des subsides pour un montant de \$208,000.

M. Blake annonce sa démission pour South Bruce, et propose les brevets d'élections.—Adopté.

La Chambre s'ajourne alors à jeudi, 18 janvier.

San Francisco, 21.—Les dernières nouvelles de Chine mandent que l'amiral Kellet, de la marine Anglaise, est dangereusement malade à Hong-Kong.

Les nouvelles du Japon annoncent que la révolution sociale et politique fait des progrès étonnants.

Le gouvernement a l'intention d'envoyer en Amérique 21 jeunes dames et filles des Daimios pour y faire leur éducation.

20 officiers de la frégate des États-Unis Colorado, et beaucoup d'autres étrangers, ont été présentés au Mikado, qui rendra une visite au Colorado il a déjà visité un grand nombre de résidents étrangers.

Les prêtres Bouddhistes ont été avisés de la fermeture de leurs temples et ils entreront alors dans l'armée ou dans l'industrie.

New Haven, 11.—Le train de New Haven et Derby a été hors de la voie aujourd'hui et les chars ont été précipités en bas du talus d'une hauteur de 12 pieds.

Pittsburg, 21.—Un incendie considérable a éclaté cette après-midi à Pleasantville, Pensylvanie. Le feu a été d'abord découvert à l'hôtel de New-York, à 4 heures.

En peu de temps toute la partie commerciale de cette rue était détruite par les flammes et un grand nombre de familles sans asile.

Londres, 22.

Le comte d'Ellenborough, Edward Law, vicomte de Southam, précédemment gouverneur des Indes, est mort la nuit dernière à l'âge de 81 ans.

L'amiral Edward Inglefield est nommé attaché maritime à la légation anglaise à Washington.

Londres, 22.

Avis a été donné à la légation des États-Unis pour que tous les citoyens désirant voyager sur le continent américain soient munis d'un passeport.

Pendant que Victor Emmanuel 3e faisait son discours, qui coûtera cher à l'Italie, les catholiques ont offert au Pape les fortes sommes d'argent. L'Unité catholique, à elle seule, faisait offrir à Sa Sainteté 12,000 fr. en or.

FAITS DIVERS.

Les machines à coudre de "OSBORN" ont obtenu les 25 PREMIERS PRIX en 1871. J. Q. PAGE, agent Trois-Rivières.—Voir l'annonce.

—La glace s'est arrêtée au saut et s'est maintenue depuis. Quoique le froid soit tombé considérablement, on s'attend de jour en jour, si le saut tient ferme, à voir un pont se former devant Québec.

—L'Echo de Lévis annonce que la difficulté qui s'était élevée entre la Corporation de Québec et le gouvernement relativement à l'appropriation demandée par celui-ci pour la police provinciale, vient d'être réglé. La Corporation a décidé de payer au gouvernement la somme demandée.

LE CHENAL.—Son Honneur le Maire, l'hon. John Young, M. P. Ryan, Président de la Halle aux Blés, MM. Delisle et Stephen, Commissaires du Havre sont partis pour Ottawa, dans le but de conférer avec le gouvernement sur les mesures à adopter pour assurer au canal du St Laurent une profondeur de 24 pieds et une largeur de 300 aux eaux basses.

—Il y aura bientôt une succursale de la Banque des Cantons de l'Est établie à Coaticook.

SOIN DES PIEDS.—Il y a beaucoup de personnes qui n'ont pas soin de leurs pieds. Lorsqu'elles se les ont lavés une fois par semaine, elles croient avoir fait une grande chose. Elles devraient savoir que les plus gros pores (ouverture imperceptible dans la peau par où se fait la transpiration) du système se trouve sous les pieds, et que ces pores déchargent constamment une matière offensive. Elles portent les mêmes bas depuis le commencement jusqu'à la fin de la semaine, et ils sont entièrement sa-

turés de cette matière offensive et dégoûtante. Un pareil traitement de pieds est préjudiciable à la santé. Les pores ne sont pas répercussifs, c'est-à-dire qu'ils ne repoussent pas au dehors, mais sont des absorbants, et ramènent plus ou moins cette matière fétide dans le système. On devrait laver ses pieds tous les jours avec de l'eau pure, et on ne devrait jamais porter les mêmes bas plus d'un jour ou deux.—Semaine Agricole.

Naissances.

En cette ville, le 19 du courant la Dame de U. M. P. Bureau, marchand, un fils.

DECES.

A Bécancour, jeudi, le 21 décembre courant, à l'âge de 3 ans et 1 mois, Marie-Victoire-Amanda, enfant de M. A. Rho, Artiste.

A Vendre.

Le joli cottage situé à l'extrémité de la rue Bonaventure. La maison et les dépendances sont dans le meilleur état. Un P. n. o.

Conditions faciles, s'adresser à

ROBERT KIERNAN.

Trois-Rivières, 15 déc. 1871.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Andes,

CINCINNATI, O.

J. B. BENNET, Président, J. H. BEATTIE, Inspecteur des Agences, J. H. BEATTIE, Secrétaire, BYRON D. WEST, Assistant-Secrétaire.

Actifs, le 30 Juin 1871, \$1,501,822 51

Cette compagnie a payé les \$850,000 qu'elle a perdus dans le dernier incendie de Chicago sous un délai de 15 jours, sans toucher à son capital, et elle s'est pleinement conformée à la loi d'assurance du Canada, ayant déposé les Fonds nécessaires à Ottawa pour la sécurité des détenteurs de police, est prête maintenant à émettre des polices d'assurance contre les pertes et dommages causés par le feu ou la foudre, sur toutes les classes de propriété dans cette cité ou dans les environs, aux taux courants.

ROBERT KIERNAN,

agent.

Trois-Rivières 19 décembre 1871.

Acte de Faillite de 1869

ET AMENDEMENT.

Dans l'affaire de

JAMES BAXTER,

Bijoutier et Horloger,

FAILLI.

Le sousigné recevra, d'hui à VENDREDI soir, le vingt-neuf du présent mois, des soumissions dans £ pour l'achat du fonds de commerce du failli, consistant en Montres, Horloges, Pendules, Bijoux de toutes espèces et de tous les goûts; grand assortiment de pipes en écume de mer et en bois, Tabac, Cigares et livres de comptes, etc., etc.

Les soumissions devront être soit pour argent comptant ou billets à 3 et 6 mois avec endosses solvables.

T. E. NORMAND,

Syndic.

Trois-Rivières, 21 Déc 1871.

"RINK."

—O—

Prix des différentes souscriptions pour la saison :

- 10. Billets de famille comprenant le père, la mère, et trois enfants au-dessous de 21 ans..... \$7.00 [Autres enfants au-dessus de ce nombre [chaque]..... \$1.00
- 20. Billets pour un monsieur..... \$4.00
- 30. Billets pour une dame..... \$3.00
- 40. Billets pour un enfant au-dessous de 15 ans..... \$2.00

Ces différents Billets sont en vente chez M. FRED. STOBBS, marchand.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de

CALIXTE BERNARD, marchand et

meunier, de la paroisse Ste. Geneviève de Batiscan,

FAILLI.

Le failli n'a fait une cession de ses biens, et les Créanciers sont notifiés de se réunir en la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain, dans le bureau d'Audé Joseph Martineau, Notaire, le vingt-neuvième jour du présent mois de décembre, 1871, à deux heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic.

Notre Dame de la Visitation de Champlain, 7 déc. 1871.

NAZAIRE GAGNON,

Syndic provisoire.

# A Vendre :

## 1000 Robes de Buffle,

Toutes peaux entières, (sans coutures,) très bonnes, en cuir et poil, d'une qualité supérieure. Toute la collection sera vendue de 15 à 20 0/0 meilleur marché que les prix de cette année. Avis aux marchands de la campagne, qui désirent se procurer de bonnes Robes, à bon marché dans le nouveau bloc,

Chez **Henry M. Balcer.**

### GRAND ASSORTIMENT DE

# Pelleteries

MANUFACTURÉES.

CHAPEAUX de laine et de feutre; GANTS et Mitaines en kid, buck skin, orignal, caribou, mocassins brodés et pour l'usage des Chantiers.

## Seulement en gros.

AVIS AUX CHASSEURS :—Le soussigné a changé de magasin; il occupe maintenant le nouveau bloc. Il achètera toutes les différentes sortes de peaux aux plus hauts prix.

Trois Rivières, 22 Novembre 1871.

H. M. BALCER.

# AVIS.

## Magasin de Pelleteries

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a complété son assortiment d'articles d'hiver tous au dernier goût du jour et à des prix très modérés :

- MANCHONS, COLLERETTES, PELLERINES, BOAS, CASQUES, MANCHETTES, etc., etc., en Visons, Martres, Seal skin, Hermine, Grabe, Chienchilla, Mouton de Perse et Russie, Monton Gris, Cigne, Astrachan, etc., etc.
- JACKETS pour Dames et enfants, en toutes sortes de pelleteries.
- CAPOTS d'hommes en Castor piqué, Chats Sauvages, Loup, Mouton de Perse et Russie, Astrachan, Loup-marin etc., etc.
- CASQUES pour hommes en tous genres et toutes formes.
- ROBES de CARIOLE en Ours, Léopard, Chats Sauvages, etc., etc.
- SOULIERS NISUP, MITAINES d'Original, Buckskin et Kid, GANTS, etc., etc.,
- ROBES de BUFFLE, détaillées au prix de gros.

Toute Commande sera exécutée avec goût et promptitude.

# ADOLPHE BALCER.

Trois-Rivières, 30 Octobre 1871.

N. B.—Le plus haut prix sera payé en argent comptant pour PELLETERIES BRUTES.

## Compétition !

### Bas prix !!

### Bons effets !!!

# Ls. LEMAY,

Confiseur et pâtissier,

Marché Bonsecours, au pied de l'escalier,

(Du côté Est.)

Et au Magasin No. 565, RUE Ste. MARIE,

Faubourg Québec, MONTREAL.

—000—

Désirant agrandir autant que possible, mes affaires avec messieurs les Marchands de la campagne, je prends la liberté de les inviter à venir examiner, à l'une ou l'autre de ces deux places, le grand et magnifique assortiment de Sucreries que j'ai maintenant en magasin. Mes effets sont de qualité supérieure, mes prix les plus bas, et la plus grande politesse et ponctualité est observée envers les pratiques.

Veuillez me faire une visite à votre prochain voyage et vous serez certainement satisfaits.

Je tiens aussi un grand assortiment de Biscuits et de Crackers. Les effets sont emballés et envoyés aux steamboats, ou au dépôt, sans charge extra.

Montréal, Mai 1871.

LOUIS LEMAY.



## Proclamons la bonne Nouvelle !

Que le GRAND REMÈDE SHOSHONEES ET PILULES de l'éminent Homme-Médecine Indien, le Docteur Lewis Josephus, de la grande Tribu des Shoshonees, Colombie Anglaise, accomplit les guerisons les plus merveilleuses et les plus étonnantes que l'on ait jamais mentionnées dans le monde. Jamais dans les annales de l'Histoire Médicale Canadienne, un tel succès n'a marqué jusqu'ici l'introduction d'aucune médecine.

### POURQUOI ?

SIMPLEMENT parce que les nombreux ingrédients médicinaux précieux (tel que les extraits de l'écorce de cerisier sauvage, Podophyllum, Juniper, Quassia, Smartweed, Dandelion, Hyoscyamine, Nux Vomica, extrait composé de Colocythe, Jalap, Socotrine, Aloès, Capsicum, etc., etc.) qui entre dans la composition de la médecine combinée, sont tellement et si harmonieusement classifiés et composés qu'on en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu, et ne peut qu'agir sur le système d'une manière très-satisfaisante et très-désirable. Quelque soit votre état et quelque soit le temps, ce remède atteindra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompte avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut la prendre en toute sûreté, avec la certitude qu'elle opérera une guérison permanente dans toutes les maladies de la gorge, des poumons, du foie, des reins, des organes digestifs, etc., etc., ainsi que les scrofules, les diverses maladies de la peau, les humeurs et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, excepté la troisième phase de la consommation. On pourra obtenir en se procurant le traité ou l'almanac ou les circulaires chez tous les droguistes respectables au Canada, toutes les informations désirées, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Pilules-Shoshonees; ce livre que l'on peut obtenir gratis, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Prix du Remède en grande bouteille d'une pinte \$1.00. Pilules, 25 cents la boîte.



## Guérison de la Bronchite,

SMITHFIELD.

J. C. CHAMBERLAIN, écr.—Le présent est pour certifier qu'il y a environ trois ans je fus affecté d'une bronchite, qui dura environ 18 mois. Je souffrais tellement par le défaut de respiration qu'il était très difficile pour moi de parler, et pendant la nuit je me levais souvent pour m'empêcher d'étouffer. J'eus recours à trois médecins les plus éminents dans le comté de Northumberland pendant environ une année sans en recevoir aucun avantage. Effectivement je continuais à empirer. Enfin on me conseilla de faire usage du grand remède Shoshonees. J'en achetai une bouteille et je la pris et quand j'eus à peu près fini je commençai à ressentir un peu de mieux. Je continuai à en faire usage jusqu'à ce que j'en eus pris trois bouteilles, quand à ma satisfaction, je trouvai que j'étais aussi bien que je l'avais été avant ma maladie, et j'ai conservé ce bien-être depuis.

JOHN SILVER, J. P.

Assermenté devant moi, à Smithfield, ce 6e jour d'avril 1871.

J. M. WELLINGTON, J. P.

## GUÉRISON ÉTONNANTE DE LA MALADIE DES POUMONS.

BROOKLYN 5 avril 1870.

J. C. CHAMBERLAIN, écrivain.—Monsieur, Je certifie que ma femme était très malade de la maladie des poumons. Le médecin l'avait abandonnée. Il avait déclaré qu'il y avait des tubercules sur les poumons et que la médecine ne pouvait rien faire. En dernier ressort j'achetai une bouteille du Grand Remède Shoshonees. Au bout de deux jours, les symptômes changèrent au mieux. Elle continua à s'améliorer si rapidement qu'après la première bouteille, elle pouvait s'asseoir. En continuant le remède elle se rétablit parfaitement.

Vous pouvez oublier ces faits pour l'avantage de ceux qui seraient affectés de la même maladie.

T. C. BROWN,

Ministre Episcopale Méthodiste.

En vente chez M. G. Edson, rue du Platon, Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 12 Mars 1871.

## A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kershaw. Conditions faciles.

T. E. NORMAND,

Trois-Rivières, 14 Oct. 1870.



## BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans la Province de Québec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de Corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 51ème et suivantes de la Chambre des Communes (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX mois d'avis (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande) dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

ALFRED TODD,

Greffier-en-chef des Comités et Bill Privés, Chambre des Communes. Ottawa, 7 déc. 1871.

A tous ceux qui les présentes verront,

SALUT :

## Pierre Blondin,

Rue du Platon,

(Presqu'en face de l'ancien magasin de James Shortis, occupé aujourd'hui par U. Martel et Cie.)

Offre en vente UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE

d'épicerie choisies,

Vins,

Liqueurs,

Provisions

Venez acheter, Vous serez satisfaits.

P. BLONDIN.

Trois-Rivières, 3 octobre 1870.

## Louis Bourk,

HUISSIER et COLLECTEUR, résidant à St. Stanislas, Comté de Champlain.

Marque de Commerce

25 ANNEES

ENREGISTRÉE.

D'EXPERIENCE!

Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'École de Médecine et Chirurgie de Montréal (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médicinales, à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies. Sollicité par les personnes qui avaient éprouvé les heureux effets de ces remèdes, le Dr. Coderre a consenti à en surveiller la préparation en quantité suffisante pour faire participer le public dans les bienfaits de ces préparations éprouvées et approuvées.

La valeur de ces remèdes est présentée au public avec des garanties rarement attachées aux produits pharmaceutiques. Ces préparations ont été soumises à l'examen des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal, tous anciens médecins praticiens et attachés aux Hôpitaux; et elles ont reçu leur approbation. L'une de ces préparations a été employée à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile de la Providence depuis un grand nombre d'années et a produit les meilleurs effets.

10. L'ELIXIR TONIQUE du Dr. Coderre, à pour base Piod. Quin. Iodurée, est employé avec un plein succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang), la Chlorose (pâles couleurs), la Leucorrhée (flux blancs), la Menstruation difficile, les Affections Scrofuleuses, les maladies de la peau, Dartres, etc., les Pertes Séminalles involontaires, dans la Consommation, contre la Diarrhée et les Transpirations, etc., etc.

20. LE SIROP EXPECTORANT du Dr. Coderre est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Croup, le Rhume et dans les cas de Consommation, etc.

30. LE SIROP DES ENFANTS du Dr. Coderre est, de toutes les préparations en usage, celle qui produira les meilleurs effets, dans les Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Tox, Rhume, Coqueluche, etc., etc.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût.

En vente chez les principaux pharmaciens. Agence générale chez LYMANS, CLARE et Cie., No. 384, Rue St. Paul, Montréal.

La Profession médicale peut obtenir du Dr. Coderre toute information sur la composition de ces Remèdes au No. 392, Rue du Palais (ci-devant Rue Lagache), Montréal. 1er Juin 1871.

## Avis au Public.

CLAQUES, FEUTRES, Etc., Etc.

Claques pour dames: DEUX CHELINS.

Venant d'être reçu & à vendre, EN GROS ET EN DÉTAIL, CHEZ

## FRIGON & F<sup>re</sup>,

A L'ENSEIGNE DU

Pavillon Rouge,

RUE NOTRE-DAME,

Une Magnifique Importation

DE MARCHANDISES SECHES,

Comprenant les dernières Nouveautés de la saison,

— AUSSI :—

HARDES de toutes sortes, CHAUSSURES, CLAQUES indienne-rubber et FEUTRE de toutes variétés et de toutes grandeurs.

COIFFURES pour Dames, messieurs et enfants.

TWEEDS, CASIMIRS, CIERGES, Etc., etc.

COUVERTES, de la célèbre manufacture de Cornwall, CHALES et ECHARPES en laine, Colletteries, Nuages, Gants, Rubans, etc., etc., etc.

Le tout à une grande réduction dans les prix.

Drap noir—0.75 cts., \$1.00, 1.20 et au dessus.

Drap de pilote—\$1.00, 1.50, 2.00 et au dessus.

Etoffe—0.40 cts., 0.50, 0.60 et au dessus.

Flanelle toute laine—0.20 cts., 0.25, 0.30 et au dessus.

Shirting—10 et 12 cts.

Indienne—0.10 cts., 0.12 et au dessus.

Coton jaune—0.08 cts., 0.09, 0.10 et au dessus.

Coton filé, par lbs.—0.30 cts., 0.35, 0.40 et au dessus.

Claques pour Dames—2 chelins.

HARDES, faites à ordre et dans les derniers goûts.

En gros et en détail,

A L'ENSEIGNE DU

Pavillon Rouge, rue Notre-Dame.

Frigon & F<sup>re</sup>.

4 octobre, 1871.

## A VENDRE,

10. Le lot No 28 dans le 4 rang St. Etienne.

20. Le lot no. 26 do. 5 do. St. Etienne.

30. Une terre à Yamachiche, sur la grande rivière Yamachiche, de 3 arpents sur 25, voisins : Louis Gonzague Grenier et J. B. Renière au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.

40. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande-Rivière, de 1/2 arpent sur 25 arpents; voisins : Louis Gonzague Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.

McDOUGALL & HOULISTON,

Trois-Rivières, 21 Jan. 1871. 99



## DEPARTEMENTS DES DOUANES.

Ottawa, 17 Décembre 1871.

ESCOMPTE autorisé sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre : 10 PAR CENT.

L'avis ci-dessus est le seul avis qui doit être publié dans les journaux autorisés à copier.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

## A Vendre.

TROIS terres à St. Maurice et une à Ste. Flore, pour argent comptant ou à crédit.

T. E. NORMAND.

Trois-Rivières, 14 Oct. 1870 56

## COMPAGNIE D'Assurance Impériale

CONTRE LE FEU

1803 ET ABLE EN 1809

BUREAU EN CHEF :

ue Old Broad & 16 Fall M.

LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA :

64 1/2 & 65 Rue St. François Xavier

MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ :

£ 1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endossements.

AGENCE DE

TRIOIS-RIVIERES,

Rue St. Joseph, près du Palais de Justice,

CHS. DUMOULIN, WILL. A. RINTOUL,

Agent général pour le Canada.

Trois-Rivières, 1 nov. 1870

## L'hôtel du Peuple

TENU PAR

DANIEL MURRAY,

No. 183, rue des Commissaires,

MONTREAL.

Cet Hôtel est situé sur le bord de Peau, en face du débarcadère des bateaux à vapeur de la Compagnie du Richelieu.

Les Voyageurs

de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis trouveront à cet Hôtel tout le confort possible. Ils trouveront en outre leurs billets de passage à l'Office de l'Hôtel.

A l'arrivée des bateaux à vapeur et abemini de fer une voiture de ligne sera chargée de transporter les personnes venant à l'Hôtel du Peuple.

On se chargera également de leurs bagages. Ce transport se fera à meilleur marché que par toute autre voie.

11 avril 1871.

## A Vendre

ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT.

Une erre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Couval, bien boisée en pin à billots et en grosses épinettes rouges, pour bois plat; ce bois peut être sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet.

Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre fait et le reste en bois debout.

Pour les conditions s'adresser au Soussigné

M. E. HART.

Trois-Rivières, 1870. 77

## COMPAGNIE D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU

La Provinciale,

Les personnes qui désirent s'assurer à cette compagnie, peuvent s'adresser au soussigné, rue Notre-Dame.

GODF. LASSALLE.

Trois-Rivières, 27 janvier 1871. 101

## "Le Constitutionnel."

—000—

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an..... \$3.00

" 6 mois..... 1.50.

POUR LES ÉTATS-UNIS :

Un an..... (en or) \$3.50

Un an..... (en greenback) 4.50

Six mois..... (en or) 2.00

Six mois..... (en greenback) 2.50

payables invariablement d'avance ou sous 10 jours de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte le pied de \$4 50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.—Les annonces sont toisées sur types Brevier.

La première insertion par ligne..... 7 cts.

Les ins. subséquentes par ligne..... 2 cts.

Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année..... \$30.00

do " " six mois 20.00

do " " trois " 10.00

Adresse d'Affaires, par année..... \$3

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux : Rue Craig, Trois-Rivières, NORMAND & GERIN. Éditeurs Propriétaires